

Opportunités et tendances à l'international - 2018

■ Session du 20/03/2018

■ Avis présenté par M. Laurent MANACH au nom de la Commission « Economie – Emploi – Recherche – Innovation »

Entendues les interventions de MM. Yvic KERGROACH (CGT), Raymond DOIZON (CCI),

Entendue l'intervention de M. Sébastien PILARD, Vice-Président Croissance bleue et développement international de la commission du Conseil régional « Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche »,

102 votants. Adopté par : 91 pour, 11 abstentions, 0 contre.

Le document intitulé "Opportunités et tendances à l'international 2018" présenté en mars 2018 fait suite à la "Feuille de route internationale des Pays de la Loire sur la période 2016-2021" adoptée par le Conseil régional au Budget primitif 2017.

Ce document "Opportunités et tendances à l'international 2018" réunit beaucoup d'informations sur la déclinaison des actions du Conseil régional et de ses partenaires pour faciliter à la fois le développement de l'export des entreprises ligériennes et favoriser l'implantation d'entreprises étrangères sur le territoire régional.

Il s'agit d'un travail riche en informations qui est structuré selon deux entrées possibles :

- D'une part selon les zones mondiales : Europe / Maghreb / Asie / Amérique du Nord / Afrique de l'Ouest. Chaque zone fait ensuite l'objet de fiches par pays ;
- D'autre part selon les filières qui font l'objet d'un accompagnement particulier avec des éléments de contexte et des calendriers pour 2018 pour les filières suivantes : Viticulture / Agroéquipement – Matériel – Santé animale / Produits alimentaires / Végétal spécialisé / Industrie 4.0 / Numérique / Economie maritime – Nautique / Energies Marines Renouvelables / Aéronautique – Automobile / Santé – Silver Economie – Biotech / Développement – Social business.

Ce document intéressant suscite les quelques remarques suivantes :

- Le volontarisme affirmé de la Région pour l'année 2018 ne peut s'affranchir des préparations de ses partenaires : les budgets prévisionnels et les plans d'actions de ceux-ci se bâtissent plusieurs mois avant la fin de chaque année civile. Il est donc important que les démarches de 2019 soient d'ores et déjà envisagées avec les partenaires avant l'automne 2018 pour organiser leur financement et leur structuration suffisamment en amont ;
- De même, il est nécessaire que les fiches de ce type de document qui associent des partenaires doivent faire l'objet d'un échange avec ceux-ci afin de vérifier la mise en cohérence des actions collectives ;
- Par ailleurs, il est tout à fait compréhensible de faire des choix de pays et de filières mais à la lecture de ce document, il apparaît cependant que certaines filières pourraient être ajoutées, comme celle du tourisme par exemple. Cette mise en lumière de la filière touristique et culturelle permettrait à la fois de renforcer l'attractivité régionale en raison de son cadre de vie souvent rappelé et de développer la croissance des entreprises régionales par un savoir-faire commercialisable auprès de partenaires étrangers ;
- Du point précédent découle un axe important à renforcer : il est nécessaire de choisir quelques axes de communication commerciale à destination des entreprises afin de marquer les esprits et de marteler ces messages choisis. Il ne s'agit pas là de créer une marque ou un label "Pays de la Loire", mais bien de choisir quelques messages reposant sur des atouts économiques majeurs de nos territoires : construction navale / Energies Marines Renouvelables / pêche / agroalimentaire / qualité des produits agricoles / etc.

- Dans le cadre des conditions générales pour réussir à l'international, la Région doit appuyer les dispositifs qui portent sur l'amélioration de l'apprentissage des langues étrangères et en particulier de l'anglais ;
- La coordination avec les autres collectivités territoriales hors de la Région n'apparaît a priori pas dans ce document et elle doit être renforcée : si la mutualisation n'est pas possible, il faudrait a minima une veille des actions internationales des autres Régions françaises (et tout particulièrement du Grand Ouest) et de celles des acteurs régionaux pour articuler la politique régionale selon les filières et/ou les pays visés ;
- La présence de la Région à des salons internationaux qui se déroulent en France doit être articulée avec cette feuille de route à l'international pour 2018. En effet, lors de ces salons d'envergure européenne voire mondiale, les échanges sont riches avec de nombreux partenaires potentiels. Les envoyés spéciaux de la Région qui travaillent sur certaines filières et certains pays devraient être associés en amont – et si possible présents si ce n'est pas le cas – lors de ces événements internationaux majeurs ;
- Les enseignements des missions à l'étranger et des salons internationaux doivent être tirés à l'issue du déroulement de ceux-ci. Ces bilans permettront d'enrichir les autres actions en évitant certains écueils, en adaptant les méthodes qui portent leurs fruits ;
- Enfin, l'internationalisation doit s'inscrire sur un temps long et il est nécessaire de travailler sur des plans d'actions triennaux glissants qui intègreraient tous les ans des points de passage sur l'intérêt de telle ou telle manifestation.